

La crise financière laisse aussi des traces à la Previs – le degré de couverture non révisé au 31.12.2008 s'élève à 89.4 %. Ceci malgré le fait qu'avec un rendement de -9.3% réalisé l'année passée, nous avons enregistré nettement moins de pertes en comparaison avec le marché et les autres institutions de prévoyance (-10% à -25%). Compte tenu de la situation financière, les intérêts de l'avoir de vieillesse en primauté de cotisations ont été fixés par le Conseil de fondation à 2% pour l'année 2009. Le taux d'intérêt pour 2010 sera examiné sur la base d'une nouvelle évaluation de la situation au mois de décembre. Des mesures supplémentaires, visant à garantir les engagements financiers à long terme également, seront communiquées sous peu. Actuellement, aucune mesure d'assainissement n'est prévue.